



CSE
DIRECTION GÉNÉRALE
ÎLE-DE-FRANCE

*À vos côtés,
 toute l'année !*



COMPTE-RENDU

CSE du 20 octobre 2022

Déclaration Liminaire de la délégation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'actualité au sein de la SA Réseau, c'est comme la météo : une tempête peut arriver de façon impromptue.

En effet, il n'aura échappé à personne que le patron de Réseau, Monsieur Luc LALLEMAND a été limogé de façon brutale pour avoir dénoncé les injonctions contradictoires reçues des pouvoirs publics.

En effet, depuis la réforme de la SNCF votée en 2018, SNCF Réseau est devenue une Société Anonyme (SA) et de ce fait, elle n'est plus un établissement public ! Cela change tout, puisque son dirigeant est désormais responsable des éventuelles dérives financières.

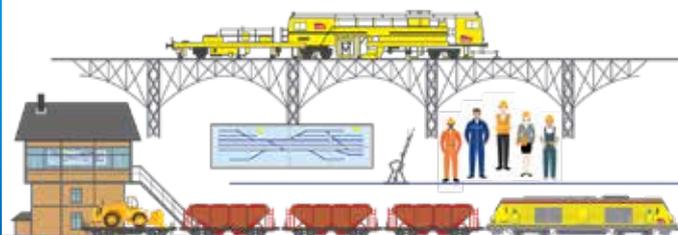
De plus, l'État a fixé au gestionnaire du réseau ferroviaire une « règle d'or » qui limite sa capacité d'endettement en lui imposant d'être au minimum à l'équilibre en trésorerie en 2024 !

Cette équation est quasi impossible à tenir selon plusieurs rapports du Cabinet DEGEST présentés en CSE.

Comment tenir cette règle quand il faut assurer la régénération du réseau ferré trop longtemps en état de sous-investissement et en fermant les yeux sur le dérapage financier de plusieurs gros projets ?

Plusieurs exemples très récents illustrent clairement cette gabegie financière :

- Le coût de NEXTEO en IDF a vu son coût initial de 300 millions d'€, prévu il y a quelques années, passer à plus de 1 milliard d'€ !
- De même, le projet EOLE, qui était évalué au départ à 3.7 milliards d'€ en 2012, voit son coût prévisionnel récemment réévalué à 5.4 milliards d'€, sans compter un certain retard de livraison !



Lors d'une réunion officielle avec plusieurs responsables de tous bords, M. LALLEMAND avait expliqué à Mme PECRESSE qu'il souhaitait faire une « pause » sur le projet NEXTEO, ce qui a déclenché son ire. À la suite de cette rencontre, un Conseil d'administration exceptionnel a été réuni le 28 septembre.

La décision a été prise de faire revenir M. Matthieu CHABANEL (qui avait démissionné en mai de cette année pour partir à La Poste).

Notre délégation s'interroge sur la continuité et la stabilité des politiques mises en place avec l'arrivée de Monsieur CHABANEL.

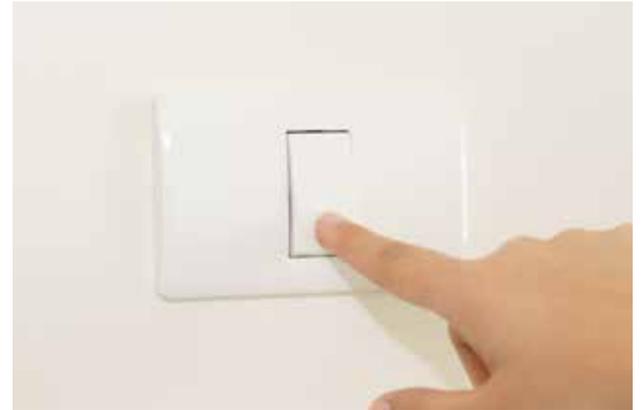
Même si celui-ci est un excellent connaisseur des problématiques de Réseau et de ses 54 200 agents, la situation est loin d'être idyllique. En effet, les réorganisations successives et certains managements brutaux ont fragilisé les équipes.

De même, les agents de notre périmètre ont connu, dans la même année, la démission du Directeur de la DG Réseau Île-de-France. Comment prôner la stabilité et la fidélité de l'emploi dans ces conditions ?

L'UNSA-Ferroviaire alerte sur ces situations, sources de RPS, car elle est souvent sollicitée pour apporter son aide à des agents victimes de burn-out, et qui ont du mal à remonter la pente.

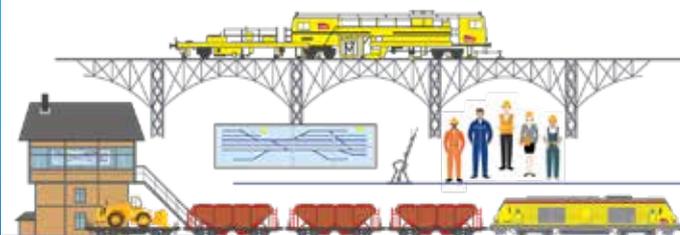


Le 06 octobre, les résultats de neuf concertations sectorielles concernant le plan national de sobriété ont été présentés par le gouvernement. Le ministre de l'Emploi, Olivier DUSSOPT, a présenté les 16 actions « d'organisation générale et de fonctionnement », actions censées permettre d'atteindre l'objectif de 10 % de baisse des consommations d'énergie à court terme. Elles visent la réduction du gaspillage grâce à des écogestes, par la baisse du



chauffage ou de l'éclairage. Elles visent aussi l'efficacité énergétique par des changements de matériels, par des dispositifs de pilotage ou des énergies renouvelable. Elles cherchent à agir sur la mobilité par la réduction des voyages aériens et par les incitations aux transports durables ou encore en assurant le suivi des actions par la mise en place des référents sobriété.

L'UNSA-Ferroviaire entend que le contexte géopolitique entraîne des adaptations nécessaires. Pour autant, notre délégation restera attentive à cette « modération énergétique » : celle-ci ne doit pas se faire sur le dos des salariés. Il y a des prescriptions à respecter en matière de température dans les locaux avec la norme NF X35-203 appelée aussi ISO 7730.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

À vos côtés,
toute l'année !



Concernant le projet de fusion des EIC PSL et PE, l'entreprise n'a toujours pas communiqué sur la localisation du futur siège de l'EIC Est Ouest Francilien. Afin de répondre aux inquiétudes des agents, la délégation UNSA-Ferroviaire est dans l'attente de cette information.

Au sein des 13 établissements du périmètre de la DG IDF, l'Infralog Travaux Île-de-France est une entité plutôt atypique et pas toujours bien connue de tous.

Cet établissement est composé de plusieurs Directions Travaux avec des UP réparties sur toute l'IDF pour un effectif d'environ 1 237 agents. Le plan de charge est très important avec un budget de 1,3 milliard € par an.

Le dialogue social dans les instances locales (exemple : C2SCT) est constructif avec une écoute des problématiques présentées par les représentants du personnel.



Certains présidents ou présidentes d'autres instances feraient bien de s'en inspirer...

Merci de votre attention.

Les autres OS ont
quitté la séance
après la lecture des
liminaires.

Déclaration sur le projet d'enregistrement des conversations téléphoniques au CSS PN (déclaration non lue, le sujet n'ayant pas été abordé)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui consultés sur le projet d'enregistrement comme s'inscrivant, d'une part, dans le cadre d'une préconisation du BEATT, et, d'autre part, dans la démarche "Amélioration continue".

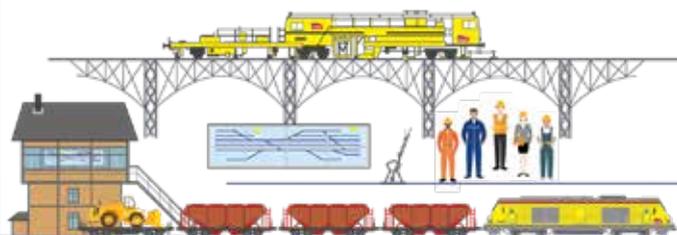
Personne (OS ou agents), notamment cette année, n'a remis en cause la pertinence de ces deux prescripteurs.

Afin d'y répondre, ce projet comporte deux finalités, déterminées et explicites :

- Étayer les retours d'expérience lors d'un incident régularité et /ou sécurité ;
- Fournir aux autorités judiciaires tout élément utile dans le cadre d'une enquête suite à incident ou accident.

Dans les deux cas, la temporalité est clairement déterminée et explicite : **APRÈS LA SURVENUE D'UN INCIDENT/ACCIDENT.** Si, dans le second cas, tout est limpide (loi ou décret de loi), dans le premier cas, quelques points demandent à être clarifiés.

La démarche "Amélioration Continue" intègre, bien entendu, ces analyses a posteriori (dans un but d'amélioration et non, en accord avec une autre démarche salutaire et officielle « juste et équitable », dans un but disciplinaire).



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

À vos côtés,
toute l'année !



Néanmoins, le cadre de la sécurité ferroviaire - plus général et contraignant (et c'est tant mieux) – impose des actions a priori : vérifier (notamment), **AVANT LA SURVENUE D'UN INCIDENT/ACCIDENT**, que les agents disposent de la compétence/connaissance pour appliquer les règles en

vigueur. C'est dans ces logique et esprit qu'interviennent les KN1.

Ceux-ci, par ailleurs, puisqu'intervenant (selon les règlements en vigueur) **AVANT LA SURVENUE D'UN INCIDENT/ACCIDENT**, n'ont pas de but répressif mais préventif (donc formatif et correctif).

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 (notamment son article 4, en accord avec le RGPD) spécifie clairement que « les données à caractère personnel doivent être :

- Traitées de manière licite, loyale et... transparente au regard de la personne concernée ;
- Collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités... ».

Les finalités présentées dans ce projet, au regard de la loi citée ci-dessus, définissent la licéité (et la légitimité, donc) de ces enregistrements.

Cet article (de loi) EXCLUT TOUTE EXPLOITATION ULTÉRIEURE À D'AUTRES FINALITÉS QUI N'AURAIENT PAS ÉTÉ DÉTERMINÉES DE MANIÈRE EXPLICITE ET LÉGITIME.

La temporalité portée par ce projet est déterminée et explicite : **APRÈS** un incident/accident, ce qui est **INCOMPATIBLE** avec des KN1 (censés être réalisés **AVANT**, et pour prévenir la survenue d'un incident/accident).

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces enregistrements NE PEUVENT, EN AUCUN CAS, TENIR LIEU DE KN1 et des garanties en ce sens doivent être formalisées.

Il est écrit que les agents qui souhaitent demander une réécoute des appels les concernant devront formaliser leur demande par écrit.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'imprimé en annexe ?

De même, la délégation UNSA-Ferroviaire demande que ces agents puissent avoir également une copie de l'enregistrement les concernant.

Merci de votre attention.

ÉCLAIRAGE CLASSIFICATIONS & RÉMUNÉRATIONS

#1 NOTATIONS - UN AFFICHAGE DE TOUTES LES PROMOTIONS
Même sans accord, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu des garanties :
maintien sans aucune modification des notations prévues au chapitre 6 du statut et information des représentants du personnel de l'ensemble des vacances de poste ainsi que des promotions (y compris pour les contractuels).

Pour moi, c'est l'UNSA !

Focus sur l'accord

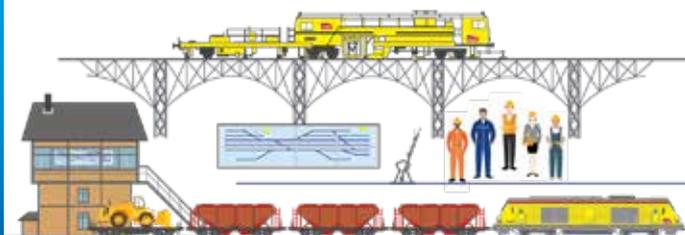
#2 UNE PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ POUR TOUS
La prise en compte de l'ancienneté est étendue à tous les salariés contractuels. Dans le cas d'un salarié embauché à la SNCF récemment, mais provenant d'une autre entreprise de la branche, son ancienneté est reconnue au plus tôt à partir du 1^{er} mai 2015. Cette ancienneté permet de voir le seuil de rémunération par classe évoluer, mais également l'attribution d'une prime d'ancienneté.

#3 DES PROGRESSIONS EN CLASSE & EN RÉMUNÉRATION
Comme aujourd'hui, l'avancement en classe est conditionné à une augmentation significative des missions et responsabilités (redéfinition du poste ou une prise de poste de classe supérieure) et s'accompagne d'une augmentation du salaire fixe.

#4 DES SEUILS DE RÉMUNÉRATION EN FONCTION DE LA CLASSE ET DE L'ANCIENNETÉ
Avant l'accord de branche, il n'y avait aucun seuil en fonction de la qualification ou de l'ancienneté. Cet accord permet de mettre en place des minima applicables dans toutes les entreprises de la branche et pour les contractuels SNCF.

Je vote UNSA-Ferroviaire du 17 au 24 novembre pour la défense de nos métiers et pour des activités sociales & culturelles modernes !

À vos côtés,
toute l'année !



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org